

LES ENJEUX DES PPRE DANS L'ACADEMIE.

Dans le cadre des orientations nationales et académiques, les programmes personnalisés de réussite éducative obéissent à des objectifs très clairs.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16 qu' « à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative ».

Cet article qui vise à lutter contre la très grande difficulté scolaire trouve un écho particulier dans notre académie. En effet, il apparaît clairement que l'académie de Bordeaux, qui réalise par ailleurs d'excellents résultats aux examens, tend à exclure un certain nombre d'élèves au fur et à mesure de leur scolarité. En effet, alors qu'en classe de sixième 35,4% des élèves sont issus de PCS « défavorisées », ils ne sont plus que 21,6% en classe de seconde, soit une diminution de 40% environ. Dans le même temps, le pourcentage d'élèves issus de PCS défavorisées ne diminue que de 31% en moyenne en France.

Le projet académique « Objectif 2010 », vise à « mettre en place les conditions pour la réussite de tous les élèves » (première ambition) en permettant d' « assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves pour favoriser le moment venu une orientation positive ». Il vise aussi à « ne laisser personne au bord du chemin en mettant « en œuvre plus efficacement les dispositifs d'aide et de soutien ».

Ainsi, les PPRE s'intègrent-ils pleinement dans les objectifs de l'académie. Ils représentent une chance pour le système éducatif français d'arriver à limiter la très grande difficulté dans le cadre de la démocratisation scolaire en individualisant les parcours pédagogiques pour les élèves qui en ont besoin. La réussite de la mise en œuvre des PPRE est un enjeu essentiel pour permettre davantage d'égalité des chances.

Jean-Marc Huart
Directeur de la Pédagogie
Editorial pour la mise en place des PPRE